



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0001

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

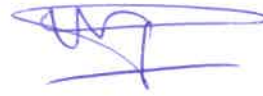
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0002

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0003

N° de feuillet :

3. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice financier 2024

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 242 de la loi de finances de 2019 dispose que le « *le compte financier unique se substitue à partir de l'exercice*

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

2024 et au titre de ce même exercice au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Claude LAMBERT présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2024.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, après avoir délibéré,

- PREND acte de la présentation de la note brève et synthétique susmentionnée,
- PREND acte du Compte Financier Unique de l'exercice financier 2024 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés	765 582,74			963 250,19	765 582,74	963 250,19
Opérations Exercice	2 119 246,84	3 284 247,64	4 685 025,87	5 327 683,63	6 804 272,71	8 611 931,27
Totaux	2 884 829,58	3 284 247,64	4 685 025,87	6 290 933,82	7 569 855,45	9 575 181,46
Résultats clôture		399 418,06		1 605 907,95		2 005 326,01
Restes à réaliser	365 357,91	196 139,00			169 218,91	
Totaux cumulés	3 250 187,49	3 480 386,64	4 685 025,87	6 290 933,82	7 935 213,36	9 771 320,46
Résultats définitifs		230 199,15		1 605 907,95		1 836 107,10

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2024 et la note y relative.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1 (M. Specht)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 067-216704585-20250129-2025DEL_0003-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0004

N° de feuillet :

4. Affectation du résultat / Budget

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au vu du Compte Financier Unique 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

- Budget excédent de : 1 605 907,95 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) la somme de 1 605 907,95 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0005

N° de feuillet :

5. Contribution directes : fixation des taux

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 20 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,34 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,63 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	5,45 %

Il est envisagé de modifier les taux d'imposition en 2025 de la manière suivante :

- Une augmentation des taux ci-dessus de 2 % conformément au respect des règles de lien du Code Général des Impôts (CGI)

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,78 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	19,00 %

- Une augmentation du taux ci-dessus de 2 % majoré de 5 % du taux moyen départemental conformément au respect des règles de lien du Code Général des Impôts (CGI)

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	6,52 %
---	--------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de faire varier de 2 % les taux d'imposition 2024 de la TFPB, TFPNB et de la THRS,
- APPLIQUE à la THRS une majoration de 5% du taux moyen départemental,
- FIXE les taux susvisés à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,78 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	19,00 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	6,52 %

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier + procuration de Mme Krauth-Hetzel, M. Fritzingier et M. Schweyer)

Abstentions : 0

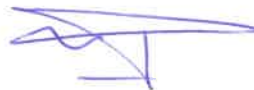
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe

La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0006

N° de feuillet :

6. Budget Primitif 2025

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Budget Primitif 2025 se résumant comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

• Dépenses de Fonctionnement	6 325 400,00 €	
• Recettes de Fonctionnement	6 325 400,00 €	
• Dépenses d'Investissement	2 583 700,00 €	
• Recettes d'Investissement	2 583 700,00 €	
• Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		1 638 867,36 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PREND acte de la présentation de la note brève et synthétique susmentionnée,
- APPROUVE le Budget 2025 et la note y relative,
- ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 1 638 867,36 €.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 (Mme Barbier + procuration de Mme Krauth-Hetzel, M. Fritzinger et M. Schweyer)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0007

N° de feuillet :

7. Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PPI, outil de programmation des investissements envisagés jusqu'en 2026, tient compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En se basant sur les informations financières de la collectivité, il renseigne sur la faisabilité des investissements communaux. C'est un document prospectif de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population, qui doit être révisé chaque année en fonction des évolutions des investissements.

PPI	2025	2026
Dettes et avances	410 000	285 000
Capital des emprunts	220 000	135 000
Avance Remboursable - Intracting	190 000	150 000
Subventions d'équipements (associations et particuliers)	40 000	40 000
Acquisitions et travaux	1 545 000	1 220 000
Acquisitions foncières (terrains et bâtiments)	300 000	200 000
Acquisitions forestières	100 000	50 000
Travaux de réseaux (voirie, électricité)	50 000	50 000
Rénovation énergétique des bâtiments communaux et autres travaux de bâtiments	315 000	300 000
Pole Maison de santé	250 000	
Environnement : désimperméabilisation, végétalisation et transition écologique	10 000	10 000
Coeur de ville		100 000
Prévention et sécurité (vidéo surveillance)	95 000	
Ecole (informatique et mobilier)	10 000	10 000
Culture	150 000	50 000
Sport pour tous	15 000	100 000
Parcs et cimetière	150 000	50 000
Gymnase COSEC	100 000	300 000
TOTAL GENERAL	1 995 000	1 545 000

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'actualisation du PPI tel qu'il est présenté.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe




La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :





DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0008

N° de feuillet :

8. Budget participatif : renouvellement de la démarche

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé que les citoyens de la commune puissent s'impliquer directement en affectant une partie du budget d'investissement de la commune à des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés et choisis.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour ce faire, il est proposé de renouveler la mise en œuvre un Budget Participatif, visant à favoriser les initiatives des Schweighousiens en leur conférant un pouvoir de décision et des moyens dédiés.

Concrètement, il s'agit d'un outil favorisant la co-construction entre les élus, les agents de la collectivité et les citoyens.

Ainsi, après l'instruction technique des projets par la Commission Cadre de Vie / Démocratie Locale et les services de la commune, les porteurs de projets seront amenés à organiser une campagne de valorisation de leur projet auprès des Schweighousiens. Puis ces derniers seront amenés à voter pour les projets de leurs choix.

Le vote sera organisé physiquement, via une urne à la Mairie et électroniquement.

Pour l'année 2025, le montant alloué au budget participatif sera de 17 000 €, valable sur des dépenses d'investissement qui répondent à des besoins d'intérêt général et sur les thématiques du cadre de vie et aménagement de l'espace public, jeunesse et éducation, solidarité et santé, sports, culture numérique, prévention et sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement d'un budget participatif par la commune à hauteur de 17 000 € pour 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0009

N° de feuillet :

9. Renouvellement de la convention de gestion patrimoniale concernant l'accueil périscolaire

Monsieur Michael EPPINGER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- La commune de Schweighouse est propriétaire des locaux des écoles maternelles et élémentaires, sises 7 rue des Juifs,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Sur ce même site, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est propriétaire de locaux dans lesquels elle exerce, conformément à ses statuts, une activité d'accueils périscolaire et extrascolaire au bénéfice des familles de son territoire,
- La gestion de cet accueil est confiée à l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) dans le cadre d'une convention de concession de service public.

Il est envisagé dès lors que les parties susvisées s'entendent au moyen d'un nouveau projet de convention de gestion patrimoniale tel qu'annexé à la présente délibération, afin de fixer les modalités administratives, techniques et financières d'occupation de ces locaux.

Ainsi, et ce jusqu'au 31 août 2028 (échéance du contrat de concession de service public qui lie la CAH à l'ALEF), l'ALEF versera à la commune un montant annuel forfaitaire compensatoire de 23 075,66 € pour la participation aux charges de fonctionnement, calculée au prorata de la surface occupée par les locaux dédiés aux activités périscolaires par rapport à la surface totale du site.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionné selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

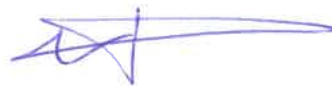
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0010

N° de feuillet :

10. Acquisition de parcelles boisées de Madame Anni MULLER née ZINCK

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a sollicité Madame Anni MULLER née ZINCK demeurant 1 Chemin de la Tuilerie à 68700 Aspach-le-Bas en vue d'acquérir les parcelles boisées suivantes :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Section 12 n° 230,231,232 et 233 d'une contenance de 55,64 ares Batzendorfer Berg
- Section 42 n° 2 d'une contenance de 16,46 ares Forlen
soit un total de 72,10 ares.

Il signale qu'une offre au prix de 130 €/l'are a été faite, soit pour l'ensemble des parcelles lui appartenant soit un montant global de 9 373 €. Cette dernière a accepté la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition des parcelles boisées référencées ci-dessus à Madame Anni MULLER au prix de 9 373 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

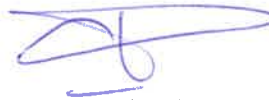
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0011

N° de feuillet :

11. Acquisition de parcelles boisées de la SCI l'Abeille Dorée

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'opération d'acquisition foncière confiée à la SAFER, cette dernière lui a transmis une première

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

promesse de vente. Celle-ci concerne la SCI L'Abeille Dorée représentée par Monsieur Daniel KNOLL dont le siège se situe 5 rue Haute 67860 RHINAU qui souhaite céder à la Commune les parcelles boisées suivantes :

- Section 23 n° 83, 99 et 100 d'une contenance globale de 29,90 ares lieudit « Fluess ».

Il signale que la promesse de vente fait ressortir un prix de vente de 2 259,20 € pour l'ensemble des parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition des parcelles boisées référencées ci-dessus et appartenant à la SCI L'Abeille Dorée au prix de 2 259,20 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. Philippe SPECHT, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0012

N° de feuillet :

12. Complément à la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la Villa

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 24 décembre 2024, ce dernier avait approuvé le projet de travaux de rénovation de la Villa et autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions associées.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après échanges avec le maître d'œuvre, il convient de modifier le montant prévisionnel des travaux soit désormais 240 K € HT frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Il est apparu également opportun de solliciter également le Fonds Vert. Le taux de subvention escompté s'élève à 15 % à ce titre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications ci-exposées à la délibération susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent et en complément des demandes de subventions au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, au titre de la Région Grand Est et au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace, une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0013

N° de feuillet :

13. Frais d'écolage 2024/2025

Monsieur Mickael EPPINGER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- d'une part, les Communes ont l'obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la Commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la Commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année.

- d'autre part, les Communes ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement d'une école lorsqu'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2024/2025 par élève à :

- 1 858 € par élève de classe maternelle,
- 585 € par élève de classe élémentaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DETERMINE les forfaits communaux à hauteur 585 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 858 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2024/2025,
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse-sur-Moder, au titre de l'année scolaire 2024/2025,

	Maternelles	Elémentaires
Coût des écoles publiques (hors subventions et amortissements)	Marelle : 297 280 €	Moulin : 169 650 €
Effectifs 2024/2025 total (hors ABCM)	160	290
Forfait communal	1 858 €/élève	585 €/élève
Effectif élèves de Schweighouse ABCM	10	17
Subvention Collectif Bilingue	18 580 €	
Subvention ABCM Zweisprechichkeit		9 945 €

- SOLLICITE auprès des communes concernées, le paiement de frais d'écolage,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à procéder au mandatement des contributions et subventions, solliciter le paiement et à signer les conventions financières correspondantes.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 067-216704585-20250129-2025DEL_0013-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0014

N° de feuillet :

14. Convention avec l'Association APOIN

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association APOIN pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Il est envisagé de recourir aux services APOIN une nouvelle fois pour le fauchage et l'élagage des chemins forestiers, propriétés de la commune.

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 1 370 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2025, pour un montant prévisionnel de 15 100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0015

N° de feuillet :

15. Convention avec l'Association Utiléco

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association Utiléco pour des travaux de manutention et liés aux espaces verts.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 332 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2025, pour un montant prévisionnel de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

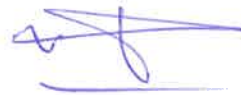
Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0016

N° de feuillet :

16. Epicerie solidaire : renouvellement de la convention de partenariat avec la Bou'Sol

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle qu'en 2010, les communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder ont confié, à l'association Bou'sol, nouvellement créée, la gestion d'une épicerie

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

solidaire, située à Haguenau rue de la vieille île, afin de répondre aux besoins d'aide alimentaire des personnes en difficulté sociale.

L'épicerie solidaire propose à ses bénéficiaires d'acquérir, dans un lieu d'accueil convivial, des produits alimentaires et d'hygiène moyennant une contribution modique (10% de la valeur marchande des produits) pour une période déterminée et leur propose un accompagnement social individuel ainsi que des ateliers pédagogiques (gestion budgétaire, cours de cuisine, etc).

Afin de permettre à l'association de poursuivre l'exercice de ses missions, les deux communes ont conclu avec elle, par périodes successives de 3 ans, des conventions de partenariat matériel et financier.

Il est envisagé de renouveler ce partenariat au moyen d'une nouvelle convention et ce pour une durée de 3 années.

Ainsi, il pourrait être versé par le CCAS de la Ville de Haguenau et la Commune de Schweighouse-sur-Moder une subvention annuelle de fonctionnement attribuée selon les modalités suivantes :

- 1 € par habitant de chaque commune et par an, sur la base des chiffres de la population issus du dernier recensement de l'INSEE,
- Le solde restant sera supporté au prorata de la valeur globale des paniers délivrés aux bénéficiaires domiciliés sur le ban de chaque commune.

Le montant de la subvention à l'association Bou'sol, pour l'année 2024, s'élevait à 9 110 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0017

N° de feuillet :

17. Subvention au Toit Haguenovien

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention pour un montant de 3 000 € par le Toit Haguenovien destinée au bon fonctionnement de l'association pour l'exercice 2025.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Grâce au soutien accordé l'année passée, notamment par la municipalité de Schweighouse-sur-Moder, l'association a pu accueillir de nombreux résidents au sein des divers services. Le Toit propose aussi des colis alimentaires et des repas.

Fort d'une expérience de plus de 30 ans auprès des publics en difficulté sociale, le Toit revient vers la municipalité pour nous convaincre que notre aide sera pour eux plus importante que jamais. En effet, en ces temps de crise sanitaire, les différentes missions proposées aux publics en difficulté sociale par le Toit revêtent un sens particulier puisque le Toit a été sollicité pour contribuer à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- RECONDUIT le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'année 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0018

N° de feuillet :

18. Subvention à la Paroisse Catholique - Entretien des cloches et vérification des paratonnerres

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Catholique pour la prise en charge des factures relatives à la

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

maintenance des cloches et de la vérification de paratonnerre de l'Église. L'entretien des cloches s'élève à 150,01 € et la vérification annuelle du paratonnerre se chiffre à 169,20 € soit un total de 319,21 €.

Madame Marie-Odile KASPAR propose de prendre en charge la totalité de la somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 319,21 € à la Paroisse Catholique sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0019

N° de feuillet :

19. Subvention à la Paroisse Protestante - Protection contre la foudre

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Protestante pour la prise en charge de travaux de protection contre la foudre de l'église protestante.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total des travaux s'élève à 1 425,60 € et il est d'usage de prendre en charge la totalité de cette somme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 425,60 € à la Paroisse Protestante sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0020

N° de feuillet :

20. Subvention à la Paroisse Protestante - Nouvelles portes au Presbytère

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Protestante concernant le financement de 2 portes du presbytère protestant (une porte d'entrée côté rue et une porte donnant à l'arrière côté jardin).

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total de ces travaux s'élève à 7 153,73 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 30 % soit un montant total de 2 146,12 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 146,12 € à la Paroisse Protestante sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0021

N° de feuillet :

21. Subvention à la Paroisse Protestante - Travaux à l'église

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 25 janvier 2023, ces derniers avaient accordé à la paroisse protestante une subvention concernant divers travaux et achats pour rénover l'église Protestante.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ces travaux ont nécessité la pose d'une chape dans la nef non initialement prévue dans la demande de subvention précitée.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 922,92 € et il est envisagé de subventionner ces travaux à hauteur de 30 % soit un montant de 2 076,88 €.

Le taux de subvention de 30 % pour le financement des travaux est identique au taux des autres travaux de l'église.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 076,88 € à la Paroisse Protestante sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0022

N° de feuillet :

22. Subvention à l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs (AGHSE)

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder pour

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

l'achat de matériel pour la confection d'une maquette dans le cadre d'une exposition concernant le 80^e anniversaire de la Libération d'un montant de 1 065,49 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 500 € à l'AGHSE sur présentation des factures acquittées et sous réserve que la maquette reste la propriété de l'Association,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

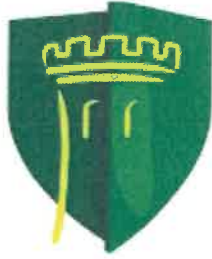
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0023

N° de feuillet :

23. Subvention pour Mayotte

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'île de Mayotte a été dévastée par le passage du Cyclone CHIDO le 14 décembre 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est envisagé de verser 2 000 € à un fonds de concours dédié du Ministère chargé des Outre-mer.

Ce fonds de concours alimente un programme "conditions de vie Outre-mer" sous la responsabilité de la direction générale des Outre-mer.

Le versement des dons à ce fonds permet à l'État de regrouper l'ensemble des aides reçues, que ce soit de la part des collectivités, d'entreprises ou de citoyens, et ainsi de coordonner et de renforcer l'efficacité de l'utilisation de ces moyens financiers pour Mayotte.

Les fonds reçus doivent alors concourir aux dépenses d'intérêt public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 000 € au selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuvième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 23 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme CHAUDRON Isabelle par pouvoir à M. LAMBERT Claude, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS : Mme HUSER Vanessa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0024

N° de feuillet :

24. Subvention à l'Union Sportive

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Association Union Sportive pour la prise en charge de factures concernant divers travaux et d'acquisition de matériels.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total des factures s'élève à 3 300,38 € pour les travaux portant sur la rénovation des sanitaires, la construction d'un abri, la mise en place d'une cloison et à 8 489,79 € pour les acquisitions de matériels divers (tables, matériel informatique et percolateur). Il est envisagé de les subventionner à hauteur de 15 % soit un montant de 1 768,53 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 768,53 € à l'Union Sportive sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :